

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1688

présenté par

M. Krabal, M. Giraud, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié,
M. Falorni, M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Jérôme Lambert, M. Moignard, Mme Orliac,
M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzenberg et M. Tourret

ARTICLE 49

A l'alinéa 10, après le mot :

"Au",

insérer les mots :

"développement et au"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rédactionnel vise à clarifier cet alinéa en ajoutant le mot "développement" au mot "soutien" concernant l'exploitation des énergies renouvelables car le soutien n'est pas nécessairement suffisant pour assurer le développement, qui est l'un des objectifs du projet de loi.